

La chimie des élégances : la parfumerie parisienne au XIX^e siècle, naissance d'une industrie du luxe

The chemistry of elegance: Parisian perfumery in the XIXth century, the birth of a luxury industry (1830-1914)

Eugénie Briot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/460>

DOI : 10.4000/ephaistos.460

ISSN : 2552-0741

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

Pagination : 100-104

ISSN : 2262-7340

Référence électronique

Eugénie Briot, « La chimie des élégances : la parfumerie parisienne au XIX^e siècle, naissance d'une industrie du luxe », *e-Phaïstos* [En ligne], I-2 | 2012, mis en ligne le 28 novembre 2016, consulté le 14 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/460>

Vincent Joineau

Étude technique et économique d'une activité industrielle rurale : les moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais de la fin du XI^e siècle à la Révolution française

Thèse de doctorat d'histoire du Moyen Âge
Institut Ausonius, Université Bordeaux III Michel de Montaigne
Soutenue le 15 juin 2011
3 vol. : 576p. (texte) ; 496p. (corpus), 225p. (annexes)

Directeur de thèse :
M. Philippe ARAGUAS, professeur, Université Bordeaux III Michel de Montaigne

Jury :
Anne-Françoise GARÇON, professeure, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (présidente)

André GUILLERME, directeur de la chaire d'Histoire des techniques UNESCO/CNAM-Paris (rapporteur)

Jean-Pierre POUSSOU, professeur émérite, Université Paris IV-Sorbonne (rapporteur).

Anne-Marie COCULA, professeure émérite, Université Bordeaux III Michel-de-Montaigne

Sylvie FARAVEL, maîtresse de conférences, Université Bordeaux III Michel-de-Montaigne

Mme la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du jury,

Réputées pour leurs vins, les campagnes du Bordelais n'étaient pas dépourvues d'établissements industriels. Pourtant, l'historiographie a focalisé son attention sur la vigne plus que sur les blés et les activités de transformation associées, attitude contribuant, par défaut, à résumer les moulins du Bordelais, à la petite dizaine de moulins fortifiés révélés, au XIX^e siècle, par les travaux de Léo Drouyn. À l'échelle française, la recherche dans le domaine des moulins, s'efforçant d'identifier les installations et de comprendre les choix d'aménagements, occulte fréquemment le cadre économique et social dans lequel s'inscrivait la production de farines. Autrement dit, le moulin en tant qu'objet d'étude doit-il encore être considéré seulement comme un isolat de production destiné à répondre à la demande locale ou bien comme un élément constitutif d'un ensemble d'unités de production dont les potentialités qualitatives et quantitatives dépendaient, d'une part, du contexte économique du moment, mais aussi des interactions techniques entre chacune d'elles ?

Profitant des travaux de Fabrice Mouthon qui avait mis en lumière la diversité et le nombre des installations (moulins à eau, à vent et à nef) au cours du Moyen Âge, l'étude, reprenant le territoire de l'Entre-deux-Mers bordelais situé dans le proche arrière-pays de Bordeaux, a consisté à analyser, sur la longue durée, le niveau qualitatif et le potentiel de production de l'outil technique des moulins et à évaluer l'impact paysager et économique induit par les choix d'aménagements et les options techniques. D'autre part, considérant le moulin comme étant intrinsèquement un lieu de production au service d'une activité économique, il était légitime d'identifier les formes de transactions associées aux moulins afin de mieux saisir les structures commerciales de la filière du blé et de la farine et de mesurer l'évolution économique de la production de farines sous l'Ancien Régime.

Le choix de cette problématique technique et économique impliqua, dans un premier temps, la mise en œuvre d'un outil méthodologique garantissant la collecte et l'exploitation optimale des données archéologiques, cartographiques et textuelles restituées sous forme de monographies, dans un corpus de 496 pages. Une fois confrontée aux textes, l'archéologie se révéla riche d'enseignements.

La mise en place du tissu de moulins commença antérieurement à l'arrivée des congrégations religieuses (fin XI^e siècle). Il n'en demeure pas moins que ces dernières ont amplifié et accéléré le processus d'industrialisation de ce territoire. Celui-ci fut motivé par deux facteurs : les stratégies d'investissements fonciers et immobiliers conformes aux besoins matériels des communautés religieuses et la volonté des moines d'assurer une emprise économique sur les populations. La géographie des lieux d'implantation des moulins en fonction des congrégations questionne les conditions juridiques de construction et d'exploitation de ces installations ; les donations de biens fonciers en faveur des constructeurs de moulins permirent le creusement de fossés destinés à servir de canaux de dérivation. Si les moulins à eau de

ce territoire étaient bâtis, pour l'essentiel, sur dérivation, le moulin de Daignac était positionné, dès le début du XII^e siècle, sous un barrage coupant perpendiculairement la vallée de la Canaudonne. La construction de cette installation nécessita de lourds travaux d'aménagement et de creusement des falaises calcaires totalement inédits en Bordelais. La découverte de ce site permet de relativiser le rôle des cisterciens dans la mise en œuvre d'un savoir-faire hydraulique au cours du Moyen Âge. D'autre part, l'étude interroge les possibles formes d'emprise seigneuriale sur les populations au travers de la mise en place de cet équipement industriel. En dépit d'un dossier documentaire somme toute fort modeste, car restreint, pour la période médiévale, aux seuls textes d'origines ecclésiastiques, ne fut relevée aucune trace de droit de banalité sur les moulins, encore moins de monopole seigneurial sur les cours d'eau au cours du haut Moyen Âge. En revanche, à la fin du XV^e siècle, profitant de la période de reconstruction, l'abbaye de La Sauve-Majeure tenta, en vain, d'imposer la banalité sur ses moulins. Il est cependant étonnant de constater que les moulins fortifiés de la vallée de la Canaudonne étaient justement ceux-là même que l'abbaye considérait comme banaux. On ne peut donc parler d'emprise seigneuriale de droit sur les communautés, ne serait-ce qu'à travers la banalité. Se pose alors la question de l'intérêt économique de tels investissements : la réponse réside, au moins pour partie, dans la nature même de la *dîme de moulin* : les populations n'étant pas contraintes d'utiliser les moulins ecclésiastiques, les congrégations ont vraisemblablement imposé un droit de dîme sur l'utilisation des moulins qu'elles possédaient dans les paroisses où elles ne jouissaient pas de la dîme sur les récoltes.

Ce n'est que dans un second temps, au début du XIV^e siècle, que le moulin à vent apparaît dans les textes – peut-être sous l'effet de l'immigration *gavache* qui maîtrisait déjà cette technologie – et que certains moulins à eau furent dotés d'organes défensifs : l'étude architecturale de ces derniers a montré que les espaces intérieurs étaient consacrés au logement des meuniers et surtout au stockage des blés prélevés au titre du droit

de mouture, ce qui s'explique par l'éloignement des moulins vis-à-vis des greniers seigneuriaux. La reconstruction faisant suite à la fin de la guerre de Cent ans ouvrit de nouvelles perspectives aux moulins : si toutes les installations servirent à la production de farines, témoignant ainsi de l'omniprésence de la demande en blé, une douzaine d'entre eux, au XVI^e siècle, se virent associer des activités complémentaires telles que foulage d'étoffes ou forges. Celles-ci ne furent qu'éphémères, les textes ne les mentionnant qu'au cours du XVI^e siècle.

Le contexte topographique et le régime hydraulique donnèrent lieu à une forme spécifique d'utilisation de l'énergie offerte par les cours d'eau. Les moulins à eau étant tous bâtis sur dérivations (sauf celui de Daignac), l'intensité de l'équipement en moulins a conduit à une anthropisation forte des rivières : il n'est donc guère plus possible aujourd'hui de considérer les rivières comme naturelles, le thalweg de certaines vallées n'étant même plus alimenté en eau du fait des dérivations. De surcroît, le nombre de moulins à eau fut tel à la fin du XVI^e siècle que les cours d'eau étaient saturés d'installations. Il n'était donc plus possible, sinon à la marge (en tête de bassin), d'en construire de nouveaux. La topographie naturelle et les dérivations ont déterminé un étagement des roues motrices, les roues verticales étant situées dans les secteurs à forte pente, les roues horizontales, dans les zones à faible déclivité. De fait, tout changement de roues motrices était condamné du fait des remous susceptibles d'interférer sur le fonctionnement des installations situées en amont. Dans ce contexte, comment assurer la demande en farines de populations qui, à l'inverse, ne cessèrent de croître, notamment à partir de la fin du XVII^e siècle ? Il fallait pour cela commencer par identifier les modalités de fonctionnement des moulins.

L'atelier de production, toujours mitoyen au logement du meunier, abritait une ou deux paires de meules, rarement trois. L'étude présente, de surcroît, la typologie des mécanismes de transmission des moulins, qu'ils fussent à vent, à eau ou à nef, ainsi que la panoplie

des outils nécessaires à l'exploitation à et à l'entretien des installations. Les textes ont même permis de mettre en lumière le complexe technique du moulin : le moulin était construit ou rénové par les charpentiers de moulins ou parfois même par des charpentiers de barriques, la pose des meules provenant du Bergeracois relevait des *mouliers*, la production, la pose et l'entretien des pièces métalliques étaient accomplis par le forgeron du village tandis que le curage des canaux d'alimentation et de fuite était laissé aux *valadiers*. Le moulin n'était donc pas l'apanage du seul meunier. Celui-ci était même accompagné d'un à trois valets qui assuraient, avec leurs ânes, les tâches de transport des blés et farines. Dépendant du régime hydraulique et de la saisonnalité des rivières, les moulins à eau de l'Entre-deux-Mers ne proposaient qu'une faible capacité de production, largement inférieure aux grands moulins des vallées du Ciron et de l'Isle mais deux fois plus importante que celle des moulins à vent dont l'intérêt était d'assurer la soudure de la mouture aux périodes d'étiage. En revanche, les moulins à eau fonctionnaient par éclusées, en moyenne 280 jours par an à raison de 5 h 30 par jour. Le manque de ressources hydrauliques condamnait les moulins à n'être que de petits ateliers de production. Leur exploitation, contrairement aux centres agricoles qui étaient cédés en métayage, était confiée quasi exclusivement à des meuniers dans le cadre de fermages. Depuis la fin du XV^e siècle, les moulins étaient souvent acensés par des féodaux à de petits seigneurs fonciers ; la propriété glissa alors progressivement, surtout à partir du début du XVIII^e siècle, vers la bourgeoisie marchande. Les petites quantités de blé prélevées sur les usagers en vertu du droit de mouture servaient à payer les fermages quand les baux requéraient des versements en grains, comme cela fut le cas jusqu'aux années 1710-1720. Puis, jusqu'à la Révolution française, les baux exigèrent des rentes en argent tandis que les blés prélevés par les meuniers furent vendus sur les marchés locaux, après le versement de la rente locative.

Pour compenser l'hétérogénéité des sources de nature économique qui se résument aux seuls fermages,

ceux-ci furent mis en parallèle avec les mercuriales (1650-1789). Le XVI^e siècle fut une période de croissance de l'activité de meunerie qui commença à ralentir à partir des années 1555-1560. C'est alors que s'ouvrit une longue période d'agonie de cette activité (marquée en outre par la disparition des mentions de moulins à vent) et qui plus est, amplifiée par la cohorte de dégâts inhérents à la Peste et à la Fronde. La crise climatique des années 1709-1710 fut en revanche le point de départ d'une seconde reconstruction des moulins. À partir de 1755, l'activité de meunerie entra dans une période de spéculation marquée par la hausse du montant des fermages et la reconstruction de moulins à vent et à nef. Cette évolution s'explique essentiellement par l'essor du commerce colonial, de la demande en blés de la ville de Bordeaux et de l'extension du vignoble au détriment des emblavures qui provoquèrent la hausse des prix du blé. Le contexte fut suffisamment favorable pour que certains artisans ou marchands locaux fassent le choix de s'immiscer dans la filière du blé en construisant de nouveaux moulins à vent. Il est vrai que le débit hydraulique et la saturation des cours d'eau en termes d'établissements rendaient impossible toute amélioration de la productivité des moulins. À partir du début du XVIII^e siècle, l'économie du moulin de l'Entre-deux-Mers a donc dépassé le stade de l'autosubsistance sans verser pour autant dans une économie d'exportation comme a pu le connaître la moyenne vallée de la Garonne.

C'est dans ce même contexte qu'au XVIII^e siècle, s'accrurent les besoins en blés et farines des paroisses riveraines de la Garonne et du pays de Montferrand. À l'inverse, les paroisses de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers étaient capables de produire leurs blés et leurs farines. Ainsi, les premières s'approvisionnèrent en farines grâce au trafic fluvial tandis que les secondes, dans leur ensemble, ne connurent guère de pénuries de farines. De fait, la question de l'offre et de la demande en farines met en lumière deux Entre-deux-Mers : l'Entre-deux-Mers périphérique et l'Entre-deux-Mers de l'intérieur.

La saturation des cours d'eau en moulins pose en contre-point la question des réponses techniques, so-

ciales et économiques alors que la population n'a fait que s'accroître. Si le XVII^e siècle offrit un moment de respiration aux structures économiques de la filière du blé, le siècle suivant n'offrit aux meuniers d'autres alternatives que de chercher à acheter du blé sur les marchés locaux pour le revendre sous forme de grains ou de farines. Les textes appuient cette observation puisque nombre de meuniers vendirent la farine dès les années 1760. À partir de la fin du XVII^e siècle, la meunerie rurale s'intégra progressivement aux échanges commerciaux tournés vers la Garonne et la Dordogne : en revanche, elle ne s'adapta pas au nouveau contexte économique et démographique puisqu'elle ne le pouvait pas du fait des contingences techniques auxquelles elle était soumise. À partir des années 1750, les farines agenaises ravitaillèrent les paroisses riveraines de la Garonne et de la Dordogne : ce fut le début de la fin de la meunerie rurale de l'Entre-deux-Mers bordelais. En d'autres termes, la saturation de l'équipement industriel des rivières, qu'ils fussent à eau, à vent ou à nef, sous-tend la question des conditions de l'évolution technique des moulins : l'augmentation globale de la demande et des prix du blé n'a suscité ni amélioration de la productivité ni même économie de la ressource énergétique. Deux raisons expliquent cette absence d'évolution : la population habitant le plateau de l'Entre-deux-Mers diminua légèrement ou stagna dans le meilleur des cas. D'autre part, la roue verticale par en-dessus offrait déjà le meilleur des rendements de toutes les roues. Du point de vue du meunier, la seule alternative aurait donc été d'installer de nouvelles roues motrices en supplément de celles existantes. Or, le débit hydraulique ne le permettait pas. Au niveau du consommateur, il était même plus intéressant d'acheter de la farine plutôt que de cultiver ou acheter du blé pour le faire moudre. Ainsi, en Entre-deux-Mers, les potentiels de production offerts par les cours d'eau déterminèrent donc pour une grande partie l'absence d'évolutions techniques dans les moulins.

Les populations étant contraintes ou économiquement invitées à s'approvisionner en farines via les ports fluviaux, les structures sociales de la meunerie évoluè-

rent : les meuniers devinrent marchands-meuniers quand d'autres choisirent de marier leurs descendances à des enfants de négociants ou marchands de blé. Les meuniers ayant réussi ces heureux mariages purent ainsi garantir, à bons prix, leurs approvisionnements en blé, quitte à utiliser des blés provenant de Bretagne ou de la Hanse baltique.

De façon plus générale, l'étude offre une nouvelle lecture, sur la longue durée, d'une économie libre du carcan féodal : au moins dès le début du XVI^e siècle, ni le droit de banalité, ni le monopole seigneurial sur les moulins n'entravèrent l'initiative des meuniers-fermiers. Dépourvu de clientèle captive, le meunier était donc libre de moudre le grain de quiconque lui demandait. Peut-être faut-il voir là l'héritage juridique de l'*alleu*, mais plus encore celui de la reconstruction de la fin du XV^e siècle qui fut le fait des seigneurs fonciers dépourvus de droit de contrainte. Enfin, du point de vue archéologique, les moulins furent détruits puis relevés à plusieurs reprises : il n'est guère possible de vérifier la représentativité architecturale des moulins fortifiés de l'Entre-deux-Mers. En revanche, leur reconstruction ne fut pas nécessairement fidèle à l'état antérieur comme le prouvent certains ateliers de production situés dans des espaces précédemment utilisés comme cuisines.

Les prolongements de l'étude sont réels en termes social et environnemental, notamment parce qu'elle offre de nouvelles clefs de lecture en matière d'histoire des rivières et des pratiques historiques de la gestion de l'eau, mais aussi parce qu'elle propose un socle documentaire de premier plan pour la conservation et la valorisation de ce patrimoine aujourd'hui menacé.